

L'ACTION DU GOUVERNEMENT
RELANCE DE L'ACTIVITE, MESURES POUR L'EMPLOI, SOUTIEN DES MENAGES
ET PREPARATION DE L'AVENIR

Suivi départemental
Hérault

Données actualisées le 12/03/2010

Pour lutter contre la crise mondiale qui a frappé notre pays, le Président de la République et le Gouvernement ont adopté des mesures exceptionnelles dès fin 2008 et début 2009 afin d'en atténuer la gravité et en réduire la durée en France.

Le soutien initial aux banques et aux filières industrielles fragilisées s'est accompagné de nombreuses interventions publiques pour favoriser l'activité, aider les entreprises, accélérer les projets d'équipements des collectivités locales (FCTVA), protéger l'emploi et apporter des mesures de justice en faveur des ménages aux revenus modestes.

Les premiers résultats sont déjà visibles fin 2009. Le retour à une croissance (+0,6 % au 4ème trimestre 2009) certes encore très fragile, mais positive et supérieure à celle de bien d'autres pays, ainsi qu'une quasi-stabilité du chômage en novembre et une décrue en décembre 2009 qu'il faut consolider dans la durée, démontrent bien le succès des mesures de relance, qui continuent de produire leurs effets en ce début 2010.

A présent, il s'agit d'assurer dans les meilleures conditions possibles la sortie de crise et la préparation de la reprise, tout en persévérant dans l'effort prioritaire pour l'emploi. Dans ce contexte, le grand emprunt national doit préparer la France aux défis de l'avenir.

Les mesures, nombreuses, mises en oeuvre pour les pouvoirs publics sont reprises dans ce document. Elles concernent aussi bien les investissements publics, l'aide aux entreprises, le soutien direct à l'emploi, mais aussi la vie quotidienne de nos concitoyens (logement, rénovation urbaine, universités, etc.), ainsi que la préparation de l'avenir (recherche, emprunt national, éco-cités, éco-quartiers, etc.).

I - SOUTIEN DE L'ACTIVITE

I - 1 - Avancement des projets d'investissement public dans le cadre du plan de relance

Le plan de relance accorde une **priorité forte à l'investissement public** et lui consacre une somme de **12 milliards d'euros** sur la période 2009-2010.

Dans le département, 31 424 271 euros ont été engagés par **l'Etat**, contribuant au financement de 113 812 311 euros de travaux.

Mesures	Montant total des travaux (en €)	Montant Relance engagé (en €)	Montant Relance payé (en €)
Infrastructures et équipements civils	30 939 813	19 487 495	13 187 210
Enseignement supérieur et recherche	26 257 872	6 586 250	10 536 393
Equipements de défense et de sécurité			
Patrimoine	56 614 626	5 350 525	2 466 153
<i>Total</i>	113 812 311	31 424 271	26 189 756

Les collectivités locales ont contribué à l'effort de relance en contrepartie du remboursement anticipé du FCTVA par l'Etat. Au niveau national, 19 540 collectivités se sont engagées à investir 54 milliards d'euros. Le dispositif est reconduit en 2010 pour les collectivités n'ayant pas pu conclure d'engagement d'investir en 2009. **Dans le département**, les collectivités territoriales doivent ainsi investir 1 189 036 351 euros, en contrepartie de 99 544 795 euros de FCTVA remboursés par l'Etat.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, **les entreprises publiques** ont prévu d'investir 4,1 milliards d'euros supplémentaires sur la période 2009-2010. Les principales opérations dans le département sont présentées à titre d'exemple dans le tableau ci-après.

Investissement des grandes entreprises publiques	<i>Exemples d'opérations</i>	<i>Montant engagé (en €)</i>	<i>Montant payé (en €)</i>
La Poste	Opération principale : BÉZIERS/SAINT JEAN DE VEDAS/POUSSAN/MONTPELLIER RONDELET/MONTPELLIER SAINT CLEMENT	7 869 000	5 799 530
GDF Suez	Nombre d'opérations prévisionnelles : 30 Nombre d'opérations engagées: 19		
RATP			
SNCF			
EDF	EDF: Parc éolien de Bassin de Thau (terminé)/RTE:Tamareau - Tavel Changement de conducteurs	40 911 199	40 899 479
<i>Total</i>		48 780 199	46 699 009

I - 2 - Soutien des entreprises

Aides au financement des entreprises

Dans sa politique de soutien aux entreprises, le gouvernement est intervenu par le biais **de mesures exceptionnelles face à la crise**, notamment en soutien à la trésorerie des entreprises et pour faciliter l'accès au crédit (plan de soutien aux banques, médiateur du crédit, garanties et prêts par OSEO).

Données du département	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Montant des prêts (en €)
OSEO - prêts	580	43 283 880
OSEO - Garanties de prêts	185	38 697 000

Données du département	Nombre de dossiers acceptés en médiation	Nombre de médiations réussies
Médiation du crédit	399	190

Sauvetage des entreprises

Le gouvernement déploie aussi une **politique volontariste de maintien de l'emploi industriel sur le territoire français**, fondée sur les différents outils à sa disposition (action locale des CODEFI, intervention du CIRI, primes à l'aménagement du territoire, etc.).

Appuyer le développement d'entreprises fortes et compétitives en France

Le gouvernement est intervenu en faveur de secteurs économiques particulièrement touchés, notamment au travers du **pacte automobile**, et de la **prime à la casse**.

Données du département	Nombre de bénéficiaires en 2009 et 2010	Montant (en €)
Prime à la casse (aide au remplacement de véhicules anciens)	12 295	12 294 700

La création du **Fonds stratégique d'investissement**, suivie de celle du **Fonds de modernisation des équipementiers automobiles**, apporte une réponse aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

Données du département	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'emplois
Fonds stratégique d'investissement (FSI)	1	Daher: 2
Fonds de modernisation des équipementiers de l'automobile (FMEA)		

Avec **la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale**, le gouvernement a montré sa capacité à engager de vraies réformes structurelles nécessaires et pourtant sans cesse reportées. Cette réforme donne une bouffée d'oxygène aux entreprises du département : au total, cela représente un montant de 137,0 millions d'euros d'impôt en moins que les entreprises vont pouvoir investir pour se développer, créer de l'emploi et du pouvoir d'achat pour leurs salariés.

Enfin, **le crédit impôt recherche** a été un outil efficace pour limiter la baisse des dépenses de R&D dans un contexte de crise économique. Dans le département, 195 entreprises perçoivent du crédit impôt recherche.

II - SOUTIEN A L'EMPLOI

La lutte contre le chômage est la priorité du gouvernement. En plus du budget que lui consacre notamment le ministère chargé de l'emploi, le plan de relance de l'économie a prévu en 2009-2010 2,7 milliards d'euros supplémentaires dans le cadre du FISO (le fonds d'investissement social) et 975 millions d'euros pour la mesure « zérocharges TPE ».

Dans le département, cela signifie à la fin de ce mois pour les cinq mesures principales :

- 2 086 bénéficiaires du dispositif amélioré - tant en terme d'indemnisation que de formation - **d'activité partielle**.
- 24 571 bénéficiaires de la mesure d'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de dix salariés, « **zérocharges TPE** » (embauches ayant donné lieu à des demandes d'aide). Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre de la politique du gouvernement en faveur des TPE-PME : simplification administrative, réduction des délais de paiement, mesures fiscales, interventions d'OSEO, CAP et CAP+ pour l'assurance crédit, etc.
- **10 174 contrats aidés** en 2009-2010, dont : 2 344 dans le secteur marchand et 7 830 dans le secteur non marchand.
- Dans le cadre du **plan « jeunes »**, le gouvernement a entrepris une série d'actions en faveur de l'emploi des jeunes (prime à l'embauche de stagiaires en CDI, développement des Ecoles de la Deuxième Chance, renforcement du CIVIS et des Missions locales...). En particulier, les mesures gouvernementales de relance de l'alternance ont été mises en place mi-juin 2009 et produisent leurs effets (prime de 1 000 euros pour les embauches en contrat de professionnalisation, prime de 1 800 euros pour les apprentis supplémentaires et « zérocharges apprentis »). 300 000 contrats en alternance ont été enregistrés au 2ème semestre 2009, soit +2 % par rapport au 2ème semestre 2008 et +5 % par rapport au 2ème semestre 2007. Dans le département ont été enregistrés **6 062 contrats en alternance** (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).
- 1 785 bénéficiaires des mesures d'accompagnement renforcé en faveur des salariés licenciés économiques (**convention de reclassement personnalisé** - CRP), en 2009 et 2010.

III - MESURES EN FAVEUR DES MENAGES

III - 1 - Soutien des revenus

Le plan de relance comporte un volet en faveur de **la solidarité envers les ménages aux revenus modestes**, qui s'est traduit par le versement au niveau national d'aides à hauteur d'environ **3 milliards d'euros**.

Données du département	Nombre de bénéficiaires	Montant (€)
Crédit d'impôt attribué aux foyers fiscaux dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 € (réduction de l'impôt sur le revenu)	84 671	14 426 949
Prime de 500 € pour les travailleurs précaires	808	404 000
Prime de solidarité active de 200 € - Versé en avril 2009	97 919	19 583 897
Prime de 150 € pour les familles modestes - Versé en mai 2009	54 521	8 178 202

Données du département	Nombre de foyers ayant reçu des bons d'achats	Montant consommé (€)
200 € en bons d'achats de services à la personne	32 557	3 913 670

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le Président de la République, **le minimum vieillesse** a été augmenté de 6,9 % au 1er avril 2009, soit une hausse de 633 à 677 euros par mois, et **l'allocation adulte handicapé** est passé de 652 à 681 euros par mois.

Données du département	Nombre de bénéficiaires	Montant (€)
Augmentation de +6,9 % du minimum vieillesse (hausse de 633 à 677 € par mois au 1er avril 2009)	6 970	3 680 160
Augmentation de +4,4 % de l'Allocation adulte handicapé (hausse de 652 à 667 puis 681 € par mois au 1er septembre 2009)	16 397	3 643 671

III - 2 - Logement

Le plan de relance est venu renforcer l'intervention des pouvoirs publics en faveur du logement, **en soutenant la construction et la rénovation de logements en 2009 et en 2010 à travers plusieurs dispositifs, auxquels il consacre 1 milliard d'euros**. Le secteur du bâtiment est essentiel pour le maintien de l'emploi car c'est une activité intensive en main d'oeuvre locale. Quatre secteurs essentiels sont à retenir.

Construction de logements sociaux

La construction de nouveaux logements sociaux pour développer le parc locatif social et répondre à la forte demande est une priorité nationale. Le plan de relance et la programmation classique y consacrent **1,4 milliard d'euros sur 2 ans, auxquels s'ajoutent plusieurs avantages fiscaux et prêts bonifiés pour le logement social**. Grâce à la mobilisation de ces moyens, 120 000 logements sociaux ont pu être financés en 2009, un record depuis plusieurs décennies. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de logements sociaux dont la construction a été financée depuis début 2009 dans le département :

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements financés	Montants budgétaires engagés (en €)	Emplois prévus
Logements sociaux (VEFA, PLUS, PLAI, PLS)	1 553	6 908 078	1 864

Accession à la propriété et investissement locatif pour les particuliers

Par ailleurs, l'accès au logement des ménages passe aussi par **l'aide à l'accession à la propriété des ménages modestes** : le plan de relance a doublé le prêt à taux zéro pour les logements neufs et soutenu le développement du dispositif du Pass foncier, qui s'applique à présent aussi aux logements collectifs. Enfin, depuis 2009, la réduction d'impôt Scellier pour **l'investissement locatif** encourage l'investissement des particuliers pour développer une offre locative à prix maîtrisé dans les zones où la demande est forte.

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements financés	Montant des prêts (en €)	Emplois prévus
Prêt à taux zéro doublé pour l'achat d'un logement neuf	1 586	57 817 000	1 903

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements aidés	Emplois prévus
PASS Foncier	35	42

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements aidés	Emplois prévus
Réduction d'impôt pour l'investissement locatif - Dispositif Scellier (Estimation réalisée à partir des ventes de logements par département)	3 243	3 892

Rénovation urbaine

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) témoigne de l'engagement de l'Etat et de ses partenaires (Action Logement, bailleurs et collectivités) pour investir durablement et **transformer les Zones Urbaines Sensibles et les quartiers assimilés** qui combinent de multiples difficultés. Les crédits supplémentaires du plan de relance ont débloqué plusieurs centaines d'opérations de rénovation urbaine dont le financement n'était pas assuré et qui ont pu démarrer dès 2009.

PNRU - Données du département (2005-2010)	Subventions ANRU contractualisées (en €)	Montant payé par l'ANRU (en €)	Montant des travaux financés (en €)	Emplois prévus
Opérations Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)	101 467 828	38 696 799	413 318 754	5 001

A titre d'exemple, les opérations suivantes sont emblématiques dans le département :

Données du département	Descriptif
Opérations emblématiques ANRU	Béziers - La Devèze, Montpellier - Petit Bard

Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, le gouvernement mobilise **380 millions d'euros pour la rénovation de centres villes**, afin de réhabiliter des logements indignes, de produire des logements sociaux et de réaliser des aménagements publics. L'impulsion donnée par le programme devrait permettre d'effectuer **1,5 milliard d'euros de travaux**. Dans le département, à partir de mars 2010, la (les) collectivité(s) suivante(s) a (ont) été sélectionnée(s) dans ce programme et pourra (pourront) préparer sa contractualisation puis démarrer les opérations : Béziers (Quartier du centre-ville "coeur de ville"), Sète (Quartier du centre ville).

Aides pour la rénovation de logements

Le **Grenelle de l'environnement** a fixé un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 38 % pour le parc de logements

existants d'ici 2020. En conséquence, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures (subventions et dispositifs incitatifs) pour encourager la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour les logements privés, le plan de relance a ainsi financé à hauteur de 200 millions d'euros un fonds géré par l'Anah de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre.

En outre, **un programme national contre la précarité énergétique** est en cours de lancement pour réhabiliter sur la période 2010-2017 les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique. 500 millions d'euros ont été assignés à cet objectif dans le **Grand Emprunt national** destiné aux dépenses d'avenir. Ces moyens complètent les interventions classiques de l'Anah pour l'amélioration de l'habitat. Le tableau ci-dessous indique l'activité globale de l'Anah dans le département et le nombre d'Eco prêt à taux zéro accordés.

Données du département (2009-2010)	<i>Nombre de logements aidés</i>	<i>Subventions ANAH engagées (en €)</i>	<i>Montant des prêts ou des travaux financés (en €)</i>	<i>Emplois prévus</i>
ANAH	1 803	13 820 706	34 957 705	629
L'Eco prêt à taux zéro	765		12 277 000	221

IV - PREPARATION DE L'AVENIR

IV - 1 - Enseignement supérieur et recherche

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue la première priorité budgétaire du gouvernement.

Le Président de la République a pris, dès 2007, un engagement fort : accompagner la transformation de nos universités et faire progresser de **1,8 milliard d'euros** les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet engagement, depuis trois ans, a été tenu.

Pour la région, cet engagement s'est traduit par :

- Une augmentation de 18 % des moyens des universités sur 2007-2010.
- Un effort inédit d'investissement pour **remettre à niveau le patrimoine immobilier universitaire**. Au total, 56 millions d'euros ont été investis sur la période.
- Depuis 2007, **les conditions de vie et d'études des étudiants** de la région se sont sensiblement améliorées : 1 774 logements étudiants ont été réhabilités, 2 amphithéâtres refaits, 1 équipement sportif créé ou refait.
- Le **lancement de l'opération campus** qui doit faire émerger des pôles à visibilité internationale et créer des conditions d'études et de recherche aux meilleurs standards mondiaux.

Pour la région, une dotation en capital de 325 millions d'euros sera allouée au PRES "Université de Montpellier" pour réaliser les investissements nécessaires pour faire un campus de niveau mondial.

5,3 millions d'euros sont déjà attribués au titre des études pour lancer le projet au plus vite. L'opération Campus permettra de créer des pôles d'excellence, comme le pôle Chimie Balard, regroupement de quatre instituts de recherches dans un même endroit, le pôle MIPS sur le site St Priest et le pôle Agro-environnement sur le site Baillarguet -La Valette. Elle permettra aussi de terminer la rénovation des 8000 logements étudiants de Montpellier et d'en planifier d'autres (avec un objectif de 10 000 en 2012), de réaliser le projet « Tête de campus », qui hébergera la gouvernance et l'ensemble des services dédiés à l'accueil des partenaires et usagers du campus dans un cadre de prestige situé en centre ville, et de créer une nouvelle médiathèque et une nouvelle cafétéria.

IV - 2 - Egalité des chances

Dispositif de la Dynamique Espoir Banlieues lancée en 2008 par le Président de la République, les internats d'excellence offrent un cursus éducatif de la 6ème à la Terminale et au-delà, jusqu'en classes préparatoires aux grandes écoles pour des élèves issus de milieux modestes. Dans le **Grand Emprunt national** destiné aux dépenses d'avenir, 500 millions d'euros ont été réservés à l'égalité des chances afin notamment de créer 20 000 places d'internats d'excellence. 12 premiers internats d'excellence ont été lancés.

Dans le département, un internat d'excellence ouvrira à Montpellier à la rentrée de septembre 2010, pour accueillir 600 élèves.

IV - 3 - Ecoquartiers et Ecocités

Dans le cadre du plan Ville Durable, l'appel à projets EcoQuartier a pour objectif d'accompagner les collectivités qui portent des projets exemplaires en matière d'aménagement durable. Dans le département, à partir de mars 2010, **la (les) collectivité(s)** suivante(s) a (ont) répondu à l'appel à projets et sera (seront) soutenue(s) dans leur démarche, notamment avec des prêts de la Caisse des Dépôts : Fabrègues (ZAC de Fabrègues), Frontignan (Zac Pielles), Montpellier (ZAC Port Marianne), Pérols (Projet d'Aménagement de Pérols Sud), Pézenas (EcoQuartier de Saint Christol).

Par la démarche EcoCité et le Grand Emprunt qui consacre 1 milliard d'euros à la ville durable, l'Etat incite et accompagne les collectivités dans des stratégies de développement urbain exemplaires à l'échelle des agglomérations. Dans le département, à partir de mars 2010, **la collectivité** suivante a été sélectionnée pour participer à la démarche EcoCité et pourra contractualiser avec l'Etat ces projets : Montpellier (De Montpellier à la mer).